



**Procès-verbal de la réunion de la
Commission Consultative des Services Publics Locaux de la
Collectivité européenne d'Alsace
du 6 novembre 2023**

ORDRE DU JOUR

Étaient inscrits à l'ordre du jour de la réunion de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) de la Collectivité européenne d'Alsace les cinq points suivants :

- Examen du Rapport d'activité 2022 du Parc travaux d'Erstein (régie dotée de l'autonomie financière),
- Examen du Rapport d'activité 2022 de la Régie de production d'électricité (régie dotée de l'autonomie financière),
- Examen du Rapport d'activité 2022 de l'Abattoir de Cernay (délégation de service public),
- Examen du Rapport d'activité 2022 du Restaurant, de la librairie et de la boutique du Château du Haut-Koenigsbourg (délégation de service public),
- Avis concernant le projet de concession de service public pour l'aménagement et l'exploitation d'une aire de parking sécurisée pour poids-lourds sur l'ancienne plateforme douanière d'Ottmarsheim.

PARTICIPATIONS

Invités à cette réunion à l'appui de son ordre du jour, outre Mme Isabelle DOLLINGER, Présidente de la CCSPL, ont participé :

- les Conseillers d'Alsace membres de la Commission :
 - Mme Sabine DREXLER, Conseillère d'Alsace, en visioconférence,
 - Mme Marie-France VALLAT, Conseillère d'Alsace, en visioconférence,
 - M. Lucien MULLER, Conseiller d'Alsace, en visioconférence,
- les représentants des associations membres de la Commission :
 - Mme Marie-José CAILLER, Présidente de la Chambre de Consommation d'Alsace et du Grand Est, en présentiel,
 - Mme Emmanuelle DAVIAU, Déléguée générale de l'Union Régionale des Structures d'Insertion par l'Economie d'Alsace (URSIEA), en présentiel,
 - M. Damien NOACCO, Responsable du développement entreprises et territoire Bas-Rhin Sud au sein de l'Agence de Développement d'Alsace (ADIRA), en présentiel,
 - M. Piero CALVISI, Directeur de la Fédération Des Maisons de Jeunes et de la Culture d'Alsace (FDMJC Alsace), en visioconférence,

➤ les personnes qualifiées, représentant des services de la Collectivité européenne d'Alsace :

- Mme Marie-Christine RUFFENACH, Déléguée de la Direction Culture et Patrimoine auprès de la Direction du Château du Haut-Koenigsbourg, en présentiel,
- Mme Sylvie WALTER, Chargée de politiques routières au sein de la Direction Routes, Infrastructures et Mobilités, en présentiel, et M. Hugues AMIOTTE, Directeur adjoint Routes, Infrastructures et Mobilités, en visioconférence, pour le dossier de l'aire de parking sécurisée pour poids lourds sur l'ancienne plateforme douanière d'Ottmarsheim,
- M. Thierry CUENOT, Directeur Pilotage stratégique et de la performance et M. Nicolas HESTIN, Chargé de mission contrôle de gestion, au sein de la Direction du Pilotage Stratégique et de la Performance, pour le dossier Régie de production d'électricité du Haut-Rhin, tous deux en visioconférence,
- M. Thierry SAUTIVET, Chargé de mission au sein du Service Foncier, Agriculture et Sylviculture, pour le dossier Abattoir de Cernay, en présentiel,
- M. Christian SCHERLEN, Directeur du Parc travaux d'Erstein, en visioconférence,
- M. Lionel ALFONSI, membre de la Direction des Affaires Juridiques, en charge du secrétariat de la Commission et de l'organisation de la réunion.

Ont été excusées :

- Mme Pascale PFEIFFER, Conseillère d'Alsace,
- Mme Catherine MILLION-HUNCKLER, Attachée de Direction au sein d'Alsace Destination Tourisme.

PRÉSIDENTE DE LA RÉUNION

Mme Isabelle DOLLINGER est Présidente de la CCSPL, désignée en cette qualité par arrêté n° 2021-187-DAJ du 13 juillet 2021 de M. Frédéric BIERRY, Président de la Collectivité européenne d'Alsace.

DÉROULEMENT DE LA RÉUNION

Mme DOLLINGER ouvre la séance, prend acte de l'accord des membres de la Commission pour l'enregistrement de la réunion pour les besoins du procès-verbal, propose un tour de table des membres et des personnes qualifiées participant à la réunion en présentiel et en visioconférence, énonce les cinq points inscrits à l'ordre du jour et donne la parole aux intervenants.

1- Examen du Rapport d'activité 2022 du Parc travaux d'Erstein (régie dotée de l'autonomie financière)

M. SCHERLEN rappelle les missions du Parc travaux d'Erstein, présente ses activités pour l'année 2022, ses moyens en personnels et matériels, le bilan financier 2022 et les perspectives pour 2023 et 2024.

Les missions du Parc

Le Parc est un opérateur de travaux de la Collectivité européenne d'Alsace et dont la finalité première est de satisfaire les besoins de la Collectivité. Son activité est essentiellement centrée sur l'entretien du patrimoine de la CeA, à savoir, les abords des routes départementales et des pistes cyclables, les milieux humides et les cours d'eau. Une autre activité majeure concerne l'entretien des ouvrages d'assainissement, essentiellement dans le domaine routier. A ce titre, le Parc intervient sur le domaine routier de la CeA et, de façon complémentaire, en répondant aux commandes d'autres donneurs d'ordres.

Les activités du Parc

La pluralité d'activités se traduit dans la répartition du chiffre d'affaires réalisé par le Parc en 2022 (à environ 5,5 M€), avec des recettes de fonctionnement en hausse de 14% par rapport à 2021.

La part consacrée à la CeA représente 60% de l'activité du Parc (contre seulement 50% les années précédentes), dont 50% au titre des RD et des abords des pistes cyclables et 11% au titre des milieux naturels de la CeA (les Espaces Naturels Sensibles, le Canal de la Bruche).

Un autre donneur d'ordres important qui s'est confirmé en 2022 est le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) au titre des travaux réalisés dans l'exercice de la compétence GEMAPI du syndicat, qui ont représenté près de 25% de l'activité du Parc.

Enfin, le Parc a continué de travailler, en qualité de prestataire opérateurs travaux, de façon pérenne avec Alsace Archéologie, en mettant à disposition des matériels et des ouvriers conducteurs d'engins.

L'augmentation de la part d'activité du Parc à destination de la CeA en 2022 est notamment due à la participation aux opérations d'investissement, notamment la réalisation de travaux d'aménagements lourds d'opérations d'envergure de la CeA telles que la Déviation de Châtenois, la réfection de la RD214 dans le secteur du Climont.

Pour le détail des activités du Parc, tous donneurs d'ordres confondus, sont listées :

- les opérations d'entretien des réseaux routiers (telles que les opérations de rechargement d'accotements),
- les opérations en lien avec la compétence environnementale du Parc telles que :
 - la renaturation d'un Mulbach sur le chantier de la Déviation de Châtenois,
 - l'entretien du Canal de la Bruche par évacuation d'embâcles en vue d'assurer le fonctionnement des équipements de régulation hydraulique et/ou des travaux d'investissement comme la rénovation des sas, des écluses et des seuils d'alimentation,
 - y compris celles relevant de la compétence génie végétal, telles que l'opération de restauration de fossés et des émissaires fluviaux dans le Ried Noir pour le compte du SDEA sur plus de 6 mois, dont la finalité était de drainer en partie des terres agricoles tout en maintenant des finalités environnementales sur l'ensemble du secteur et qui présente aujourd'hui un bel équilibre entre pratiques agricoles le déploiement des fonctionnalités environnementales,
- les opérations de maintenance des infrastructures rurales pour le compte des petites communes et des associations foncières, avec réalisation de chemins, de curage, de fossés et de petits ouvrages de génie civil. M. SCHERLEN indique que les donneurs d'ordres sont essentiellement des communes bas-rhinoises, pour des raisons historiques, le Parc ayant été créé en 1952 pour pallier la carence des entreprises privées mobilisées sur la reconstruction d'après-guerre dans le Bas-Rhin. Bien que moins connu dans le sud alsacien, le Parc intervient dans le Haut-Rhin ; les habitudes de travail ne sont pas établies comme dans le Bas-Rhin. La distance de projection depuis Erstein constitue aussi un frein, pourtant compensé par l'appui logistique de l'antenne du Parc située à Colmar.

Sur ces trois piliers d'activité, les chiffres réalisés en 2022 sont stables par rapport à ceux de 2021, avec le constat :

- d'un recentrage vers le domaine des routes départementales, avec un chiffre d'affaires de 2,3 M€HT (contre environ 1 M ou 1,5 M€HT les années précédentes), traduisant ainsi l'implication de plus en plus forte du Parc en tant qu'acteur dans ce domaine,

- de l'augmentation de l'activité réalisée pour le compte du SDEA, qui a déployé davantage d'opérations que par le passé.

L'activité d'entretien des infrastructures rurales est restée relativement constante (124K€ en 2022 contre 91K€ en 2021) avec l'aménagement, pour le compte de la CEA, des infrastructures rurales autour de la plateforme photovoltaïque de Munchhouse, stabilité constatée aussi pour les activités de diagnostics archéologiques réalisées (250K€ en 2022 contre 200K€ en 2021).

Concernant l'entretien des ouvrages d'assainissement, il est rappelé que la mission originelle du Parc était la vérification du bon fonctionnement des collecteurs d'assainissement, au titre de la politique Assainissement du Département du Bas-Rhin. Avec la création de la CeA, les compétences et savoir-faire du Parc ont été redéployés dans l'entretien de l'assainissement des ouvrages routiers, dont les bassins d'orage et les réseaux du linéaire des routes départementales : le Parc assure un suivi annuel ou bisannuel des ouvrages et la correction des dysfonctionnements, voire de grosses opérations de restauration/rénovation d'ouvrages hydrauliques équipant ces bassins.

En matière d'entretien des ouvrages d'assainissements routiers, l'année 2022 a été marquée par un positionnement majeur du Parc sur les ouvrages haut-rhinois, ce qui explique la forte augmentation du chiffre d'affaires.

Moyens en personnels et en matériels

Le Parc dispose de 46 agents, dont :

- 29 interviennent directement pour réaliser les travaux publics et les travaux environnementaux (réalisant 3,5 M€ d'activité),
- 9 sont dédiés au contrôle des ouvrages d'assainissement (représentant un chiffre d'affaires de l'ordre de 600 K€HT),
- 3 assurent la gestion du matériel, en participant à la définition des investissements du Parc (élaboration des cahiers des charges, en assurant l'entretien des 26 engins,
- 5 personnels administratifs.

Depuis 5 ans, le Parc a connu un renouvellement important de ses effectifs et les campagnes de recrutement ont permis l'embauche de personnels ayant pu appréhender la philosophie de l'entité.

Bilan financier 2022

Ce bilan est positif : le résultat de la section de fonctionnement est de 516 794 € grâce au haut niveau d'activité dû aux commandes de la CeA et aux bonnes conditions météorologiques rencontrées.

A comparer avec 2021 (842 957 €), l'année 2022 n'est pas en régression car les chiffres de 2021 intégraient un montant d'aide de l'Etat de plus de 300 K€ versé pour compenser les pertes induites par la crise sanitaire de la pandémie de Covid19. La tendance d'une activité haute du Parc est donc maintenue.

Toutefois ce résultat est à relativiser, l'absence de dépenses réalisées sur les bâtiments du site d'Erstein du Parc y contribuant. Si la remise à niveau était réalisée, cela induirait des dépenses d'investissement et des amortissements qui réduiraient significativement les excédents de fonctionnement.

Perspectives pour 2023 et 2024

Les axes de travail sont intéressants : ils concernent les travaux sur le patrimoine routier et le patrimoine environnemental, notamment la mise en œuvre de mesures compensatoires afférentes aux opérations routières de la CeA ou les travaux d'aménagement rural en général. Les compétences du Parc en matière de génie végétal apportent aux donneurs d'ordres les garanties d'atteinte des objectifs environnementaux prescrits par le Police de l'Eau.

Madame VALLAT interroge M. SCHERLEN sur l'idée de l'Etat de récupérer les sommes qu'il a versées aux bénéficiaires des aides consenties lors de la crise sanitaire de 2020 et 2021. M. SCHERLEN indique n'avoir pas eu connaissance de cette hypothèse et n'avoir pas été sollicité à ce titre. Il précise toutefois que le montant des aides demandées à l'Etat était dument justifié et argumenté dans le dossier transmis.

Madame VALLAT interroge M. SCHERLEN sur les qualités thermiques des bâtiments affectés au Parc. M. SCHERLEN explique que les bâtiments datent des années 50 et 60 avec les performances énergétiques inhérentes à ce type de locaux. Sur le site d'Erstein, les locaux sont partagés avec la Région et toute opération de travaux sur ces locaux nécessiterait une concertation préalable. Il précise que, en 2024, la CeA et la Région entreprendront la réfection complète d'un hall dont le pan de toit orienté au sud sera équipé de panneaux photovoltaïques. La production électrique sera destinée à l'autoconsommation pour les besoins de la Région, maître d'ouvrage de ces travaux, et à la revente au concessionnaire électrique pour le surplus.

Les dépenses énergétiques (carburant pour les engins) se sont élevées en 2022 à 500K€ soit près de 10% des recettes de fonctionnement. Constituant un gros poste de dépenses, le Parc s'intéresse aux avancées technologiques concernant les engins lourds. Mais les expérimentations actuellement menées n'ont pas induit de rupture technologique dans les processus industriels et de production.

M. CALVISI demande des précisions sur la baisse du taux d'activité 2022 pour le compte des « autres collectivités locales » (baisse de 23% en 2021 à 4,4% en 2022). M. SCHERLEN explique cette baisse par la diminution de la masse des opérations engagées par les petites communes en raison notamment des surcoûts liés à l'énergie, même s'agissant de petites opérations sur lesquelles le Parc se positionne aussi.

Mme DAVIAU demande si le Parc est en lien avec l'entreprise d'insertion Nature et Techniques de MUTTERSOLTZ. M. SCHERLEN répond que s'il connaît cette entreprise d'insertion, le Parc est en lien avec le Chantier d'insertion S.A.V.A.

M. CALVISI interroge sur les niveaux respectifs des fonds propres et des investissements propres du Parc, afin de déterminer si d'éventuels travaux lourds d'investissement du Parc pourraient être financés sans recours à l'emprunt.

M. SCHERLEN répond que les excédents de trésorerie de la régie sont capitalisés : en 2022, ce montant s'est élevé à 2,5 M€ de fonds propres, sachant que, au fil des 15 dernières années, environ 3M€ d'excédents du Parc ont été transférés du budget de la régie vers le budget principal du Département du Bas-Rhin. Les investissements propres oscillent entre 300 K€ et 500 K€ selon les années.

Les membres de la Commission prennent acte du Rapport d'activité de l'année 2022 du Parc travaux d'Erstein.

2- Examen du Rapport d'activité 2022 de la Régie de production d'électricité (régie dotée de l'autonomie financière)

M. CUENOT introduit l'exposé en précisant que la Régie d'électricité est à un tournant de son histoire. La Régie a été créée pour répondre aux obligations fiscales de la production d'énergie électrique d'origine hydraulique. Par la même occasion, a été régularisée la situation des installations photovoltaïques situées sur les toits de quatre collèges du Haut-Rhin.

Aujourd'hui, la CeA poursuit une grande politique de mise en œuvre d'énergies alternatives et notamment photovoltaïques qui posera rapidement la question du périmètre de la Régie.

M. HESTIN présente les résultats de la Régie pour 2022.

Production hydraulique

7 turbines sont installées sur le Canal du Rhône au Rhin, les trois premières ayant été mises en service en 2015. Sont présentées les valeurs brutes à l'actif de chaque turbine, c'est-à-dire les valeurs des turbines à leur création, et leur puissance nominale respective (leur puissance maximale atteinte dans des conditions normales avec un flux d'eau constant toute la journée et toute l'année et sans arrêt de fonctionnement pour maintenance, situation qui ne survient donc pas en réalité).

Sont distingués les prix de rachat des installations entre les plus anciennes (prix fixé à 0,103 €/kWh) et les plus récentes (0,134 €/kWh).

Le total de la puissance nominale des 7 turbines est de 343 kW et ces turbines ont produit, depuis leur mise en service, 9 millions de kWh (dont près de la moitié pour les deux plus anciennes), soit l'équivalent de la consommation électrique de 1 900 foyers par an.

Sur 12 mois glissants (d'août 2022 à août 2023), la production totale des turbines n'a représenté que 42% de leur capacité nominale totale, soit 3 points de moins que la période précédente. L'objectif à viser est de 70% ou 80% pour chaque turbine.

La production n'est donc pas assez élevée et la tendance est à la baisse, cette tendance étant expliquée, d'une part, par les soucis techniques vécus par les plus anciennes turbines (remplacement du moteur et fissure au niveau de la vis d'Archimède de la turbine 44), d'autre part, par les périodes de sécheresse et de fort soutien d'étiage qui ont automatiquement diminué le niveau et le courant d'eau.

Les plus récentes turbines (n°51 et 52) ont quant à elles permis de remonter la moyenne générale et également de soutenir les recettes grâce au prix de vente de leur production, plus élevé que celui des turbines les plus anciennes.

Production photovoltaïque

La puissance nominale totale des installations des 4 collèges est de 80 kW, répartie de façon plus hétérogène entre les installations, les disparités s'expliquant par la superficie des supports ou leur inclinaison. M. CUENOT explique qu'à l'époque de leur mise en service (entre 2006 et 2011), la conception des équipements n'était pas aussi aboutie qu'actuellement et les choix des équipements seraient différents aujourd'hui.

Cette production a progressé de 2 points en 2022 par rapport à 2021, mais les chiffres du site d'Illzach n'ont pas encore été communiqués. A noter le site de Fessenheim qui atteint 99% de sa production nominale, étant entendu que l'installation a bénéficié de réparations fin 2020.

Pour l'ensemble de la Régie, les résultats comptables montrent un résultat net positif, malgré la baisse des recettes de la partie hydraulique en 2022 (qui devrait se poursuivre encore en 2023), grâce à une stabilité des charges qui s'explique par la baisse des dotations aux amortissements, notamment des onduleurs (dont la durée d'amortissements de 7 ans arrive à terme).

En outre, il est rappelé que la Régie a encore versé au budget principal de la CeA en 2022 une annuité de 125 K€ à titre de remboursement de l'avance accordée par le Département du Haut-Rhin, avec une dernière annuité prévue en 2027. M. CALVISI considère que, après 2027, les 125 K€ ainsi « épargnés » intégreront la capacité d'autofinancement de la Régie, ce que confirme M. CUENOT.

Précisément, l'autofinancement de la régie est déjà très correct et pourra notamment être utilisé pour la réalisation d'un bilan technique approfondi, turbine par turbine, de l'ensemble des installations hydroélectriques par des opérateurs spécialisés, qui sera suivi par l'élaboration d'un plan de réinvestissement.

M. CUENOT explique que, en 2022, il avait été imaginé une reprise au sein de la Régie de toute l'activité photovoltaïque de la politique de la CeA, qui consiste à équiper les toits de tous les collèges publics alsaciens, ce qui amène à des niveaux de production 100 fois plus importants que celui des 4 collèges haut-rhinois. Aujourd'hui, il reste envisageable que cette nouvelle production ainsi que l'actuelle soient contractuellement confiées à un grand opérateur de l'électricité comme EDF ou ENEDIS. Selon le choix fait, le périmètre de la Régie sera évidemment différent : beaucoup plus grande ou recentrée sur les seules turbines.

Mme VALLAT fait remarquer que, si des améliorations doivent être recherchées sur la production hydroélectrique, la production des turbines est meilleure hors saison estivale, à l'inverse de la production photovoltaïque, ce qui constitue deux énergies complémentaires dont il serait dommage d'abandonner le schéma.

Les membres de la Commission prennent acte du Rapport d'activité de l'année 2022 de la Régie de production d'électricité.

3- Examen du Rapport d'activité 2022 de l'Abattoir de Cernay (délégation de service public)

Après avoir excusé l'absence de M. PETON, Directeur de la société exploitante, appelé à remplacer au pied levé l'un de ses opérateurs sur la chaîne d'abattage, M. SAUTIVET rappelle succinctement les raisons d'être de l'abattoir de Cernay, imaginées après la fermeture de l'abattoir de Colmar, à savoir : le maintien de l'agriculture durable pour garantir les surfaces en herbe et protéger la nappe phréatique et le confortement des ressources de vente directe du producteur au consommateur en assurant des revenus décents aux éleveurs.

L'abattoir est dimensionné pour abattre, depuis le 1^{er} janvier 2021, 30 tonnes par semaine, soit 1 500 t./an (au lieu de 1 350 jusqu'alors) et 435 tonnes de découpe par an.

Les travaux d'extension et de modernisation en 2023

M. SAUTIVET présente, à l'appui de photos, les récents travaux d'extension et de modernisation des bâtiments administratifs et techniques, avec mise en service de cette nouvelle configuration le 7 septembre 2023.

Ces travaux, portés par la CeA, avaient plusieurs objectifs :

- augmenter les capacités de production, jusqu'alors limitées par la capacité de stockage dans les chambres froides,
- mettre en conformité les locaux pour accueillir les personnels actuels (23 salariés en 2023 contre seulement 6 salariés à sa création en 2006) et les contrôleurs vétérinaires,
- améliorer le bien-être animal en réaménageant la bouverie et les couloirs d'amenés des animaux,
- remplacer le groupe froid d'origine trop énergivore : le nouveau groupe, beaucoup plus performant, utilise de l'eau glycolée.

De son côté, l'exploitant a aussi investi achetant les équipements destinés aux préparations bouchères désormais possibles dans deux salles de la nouvelle extension.

Désormais, hormis les prestations d'abattage, la société délégataire est au service des éleveurs et assure, à leur demande, la découpe, la mise en caissette pour la vente directe, mais aussi un service de préparation bouchère et de steaks hachés surgelés.

Pour cette opération d'extension et de modernisation, la CeA a investi 2,043 M€HT et l'exploitant a investi 400 K€.

Concomitamment, en avril 2023, la délégation de service public a été reconduite avec l'exploitant sortant pour 8 nouvelles années.

Activité 2022

L'abattoir compte 2 450 clients répartis essentiellement sur le sud de l'Alsace mais avec des clients localisés assez haut dans sa partie nord.

Les effectifs de la société exploitante ne sont pas stables (2 démissions en été 2023 avec difficulté de remplacement, 2 arrêts pour maladie actuellement). Le Directeur va développer la formation afin de faciliter l'embauche des employés.

En termes d'activité, la meilleure année d'exploitation a été 2021 « année de référence » : l'année 2022 se positionne juste derrière avec 1 373 tonnes abattues et pour un chiffre d'affaires de 1,333 M€ et avec 260 tonnes de découpe pour un chiffre d'affaires de 423 520 €.

En 2022, pour 13 73 tonnes d'abatage, la taxe d'usage reversée par l'exploitant à la CeA s'est élevée à 32 904 €. Depuis le renouvellement de la DSP, la formulation du calcul de la taxe d'usage a été modifiée : désormais, l'exploitant reversera à la CeA un forfait de 41 205 € jusqu'au seuil de 1 375 tonnes et 70€/tonne au-delà de ce seuil. Cette formulation permet davantage de visibilité pour l'exploitant et lui évite de verser un rattrapage important en fin d'année. Cette augmentation permettra de compenser les investissements consentis par la CeA.

M. SAUTIVET rappelle que la CeA supporte les frais de fonctionnement réguliers et les investissements sur les bâtiments et les machines, les améliorations de la fonctionnalité de la chaîne.

En 2022, lors de la panne de la chaudière gaz d'origine, la CeA a ainsi pris en charge la location de la chaudière temporaire de février à septembre (frais de fonctionnement de 29 456 €) et l'achat de la nouvelle pièce de la chaudière (investissement de 26 703 €). A noter que le nouveau groupe froid permet de chauffer l'eau à 45° ce qui facilite le travail de la chaudière et diminue ses dépenses en gaz pour atteindre 95°, température prescrite pour la stérilisation des matériels.

Au total, en 2022, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 68 281 €, dont 28 573 € au titre du contrat de maintenance conclu avec la société DMI et 29 456 € de location d'une chaudière temporaire, et à 52 863 € d'investissement dont 26 160 € d'acquisition d'une machine à emballer sous vide et 26 703 € pour la pièce de remplacement de la chaudière.

Enfin, concernant la qualité, M. SAUTIVET indique que les bons résultats constatés ont permis à l'exploitant d'obtenir « l'agrément steaks hachés » qui suppose des critères très exigeants et des contrôles microbiologiques encore plus rigoureux.

Il est précisé que 2 agents et un vétérinaire dédiés à cette tâche sont constamment sur place et qu'un contrôleur qualité indépendant réalise deux audits complets sur site chaque mois.

En réponse à une question de Mme DAVIAU, M. SAUTIVET explique que l'abattoir ne comprend pas de magasin de vente : les produits issus de l'abattage sont stockés jusqu'à ce que les éleveurs les récupèrent et se chargent de leur distribution/vente.

Mme VALLAT indique que l'idéal serait que les produits issus de l'abattoir soient destinés à la restauration collective (cantines scolaires, réfectoires des EHPAD, etc.), mais il est rappelé que les éleveurs gardent le choix de la distribution au consommateur, la société exploitante ne pouvant qu'être au mieux incitatrice et non organisatrice de la distribution, d'autant plus que les établissements scolaires et EHPAD sont soumis aux règles de la commande publique, ce qui ne garantit pas que la distribution des viandes qu'ils serviraient relève du circuit court auquel l'abattoir de Cernay participe.

Cette distribution vers les circuits de restauration collective est encouragée par le nouveau service de préparation bouchère (saucisses, bœuf bourguignon) et de transformation en steaks hachés, permettant l'utilisation des pièces de viande moins nobles, plus adaptée aux cantines. M. SAUTIVET indique qu'un travail de pédagogie de la société exploitante vers ses clients-éleveurs doit se poursuivre afin d'aider ses clients à faire les meilleurs choix sur la destination des pièces de viande issues de l'abattage et de la découpe.

Les membres de la Commission prennent acte du Rapport d'activité de l'année 2022 de l'Abattoir de Cernay.

4- Avis de la Commission sur le projet de concession de service public pour l'aménagement et l'exploitation d'une aire de parking sécurisée pour poids-lourds sur l'ancienne plateforme douanière de Ottmarsheim

Mme WALTER informe qu'une réflexion globale a été initiée en 2022 sur la destination et l'amélioration de l'entretien des aires de stationnements dont la CeA dispose le long de ses principaux axes routiers, du nord au sud de l'Alsace, notamment les sections d'autoroutes transférées par l'Etat en 2021. Dans ce cadre, une projection particulière a émergé pour ce qui concerne le site de l'ancienne plateforme douanière situé à Ottmarsheim, en raison de sa configuration (deux aires situées de part et d'autre de l'autoroute), de sa taille et de sa proximité directe avec la frontière franco-allemande.

Ce site, qui n'a pas fait l'objet d'aménagement par l'Etat depuis de nombreuses années, est resté en l'état depuis son transfert à la CeA concomitant au transfert de la section Est de l'A36. Aujourd'hui, le site sert au stationnement des poids lourds (PL) et d'aire de covoiturage pour quelques véhicules légers (VL).

Le projet d'un aménagement spécifique visant l'objectif d'organiser un service public d'accueil des poids lourds, principaux utilisateurs du site, en répondant à des normes minimales liées notamment à la localisation de l'aire (aspect « entrée dans le territoire alsacien »), a été poursuivi pour faire écho au projet d'extension de la zone d'activités riveraine mené par M2A, ce qui implique une réflexion commune sur la question des accès.

Le projet de la CeA est donc animé en concertation avec les acteurs publics locaux (Commune d'Ottmarsheim et M2A) et avec les services de l'Etat (qui continuent d'utiliser le site pour assurer le contrôle des transports internationaux de marchandises, les contrôles des personnes, etc.).

Ce projet porterait sur l'aménagement d'un service public d'accueil sécurisé et qualitatif offrant aux conducteurs de poids-lourds des fonctionnalités inexistantes sur le territoire (repos, sanitaires, gardiennage, etc.).

Cette ambition ne serait atteignable qu'en confiant l'aménagement et l'exploitation du site à un opérateur spécialisé, a priori, via une délégation de service public (DSP), ce pour quoi l'avis de la CCSPL est requis.

La réflexion se poursuit aujourd'hui autour de plusieurs questions sur le niveau de service minimal attendu, en tenant compte des normes européennes relatives au niveau de service et de sécurité des aires de stationnement, en prenant en considération l'environnement économique du secteur. C'est pourquoi le cahier des charges de la future DSP n'est pas stabilisé à ce jour, l'idée étant de prescrire des obligations de service public à un niveau de réalisme précis et justifié, afin que le projet soit attractif pour les futurs candidats.

Mme WALTER présente le plan de la situation actuelle et une esquisse de l'aménagement pressenti du site, en insistant sur l'optimisation de la sécurité des bretelles autoroutières, sur le maintien des espaces arborés existants (dont le diagnostic environnemental est en cours) et de la maison alsacienne, mais précise que l'espace reste contraint puisqu'un minimum de 150 places pour chacune des deux aires du site semble nécessaire pour rendre viable une activité économique portée par un opérateur spécialisé et qu'il faudra aussi y intégrer des places de stationnement gratuites notamment pour les VL (20 places) et pour les PL (4 à 5 places).

Le service public à organiser intégrerait donc un accueil gratuit qualitatif et un accueil payant sécurisé des PL, avec mutualisation des sanitaires et de l'entretien de l'ensemble du site, assumés par le futur délégataire.

Pour compléter l'information de la Commission, il est précisé que les caractéristiques principales du futur cahier des charges de la DSP dépendent de différentes variables d'ajustement, dont :

- la hauteur des investissements à assumer directement par la CeA (accès, terrassement ?),
- la hauteur des investissements attendus du futur délégataire, notamment pour respecter les récentes règles d'édification d'ombrières photovoltaïques sur les grands parkings, desquels dépendront la durée de la délégation et le montant de la redevance reversée à la CeA,
- la prise en compte d'aires de même nature localisées en Allemagne et en Suisse, sachant que le projet ne constituera pas une concurrence à l'Autoport de l'île Napoléon faute de se situer sur le même niveau de services proposés.

En réponse à une question de M. CALVISI, Mme WALTER indique que, sur la partie payante du site, une simulation a permis de déterminer la possibilité de rendre gratuites 2 premières heures d'accueil et l'accès aux commodités (toilettes, douches) (les autres services étant payants) et de tarifier ces services au-delà, au prix de 20 ou 30 €/heure.

En réponse à la question de M. CALVISI, Mme WALTER indique que les opérateurs intéressés par ce type d'activité sont des entreprises spécialisées mais que la récente contrainte portant sur l'édification des ombrières photovoltaïques impliquera peut-être que les candidats se constituent en groupements d'entreprises constitués d'opérateurs de natures très différentes.

Madame VALLAT estime que le site est idéalement placé, puisque dans le secteur des Trois Frontières et insiste sur le fait que la réflexion doit aussi être orientée en tenant compte de la décarbonation du trafic des poids lourds.

M. AMIOTTE explique que le cahier des charges devra aussi être affiné en tenant compte des volontés des élus tout en cherchant à rendre le projet économiquement viable pour le futur concessionnaire, par exemple en faisant en sorte que davantage d'investissements soient assumés par la CeA (démolition des anciens bâtiments douaniers, démontage de la maison alsacienne, reprise des bretelles, création des accès, etc.) et/ou en modulant le montant des sommes (loyer, redevances) à reverser à la CeA par le futur concessionnaire.

Le calendrier prévisionnel du projet se présente comme suit :

- finalisation du cahier des charges de la DSP au plus tard fin 2024 en recherchant la viabilité du projet,
- réalisation des travaux laissés à la maîtrise d'ouvrage de la CeA (sécurisation des bretelles autoroutières, accès au site) en 2025,
- signature du contrat de délégation de service public et mise à disposition du site au délégataire en 2025,
- ouverture du site aménagé en 2026.

En réponse à une question de M. MULLER au sujet de l'insertion des études environnementales du site dans ce calendrier, Mme WALTER indique que les diagnostics faune/flore seront réalisés par la CeA pendant la mise au point du cahier des charges (en 2024) et que les demandes d'autorisations environnementales au titre des travaux d'aménagement seront portées par le délégataire en sa qualité de maître d'ouvrage.

M. AMIOTTE précise que, de façon générale, le travail de la CeA sera de limiter au mieux le nombre des hypothèses d'aménagement et de lever un maximum d'obstacles pour rendre le projet plus clair pour les futurs candidats, améliorer son attractivité et faciliter la tâche du futur délégataire en ne lui imposant pas des objectifs irréalistes. C'est pourquoi la CeA est accompagnée par un assistant à maîtrise d'ouvrage qui assiste les services pour la détermination de l'ensemble des variables d'ajustement.

Sur proposition de Mme DOLLINGER, les membres de la Commission prononcent un avis favorable au principe de confier, par voie de délégation de service public, l'aménagement et la gestion d'une aire d'accueil sécurisée pour poids lourds sur le site de l'ancienne plateforme douanière d'Ottmarsheim.

**5- Examen du Rapport d'activité 2022 pour l'exploitation commerciale hors billetterie du
Château du Haut-Koenigsbourg
(délégation de service public)**

Mme RUFFENACH présente l'activité 2022 de la Compagnie Alsacienne de Promotion (CAP) en charge, depuis le 1^{er} janvier 2021, de l'exploitation des services commerciaux proposés au public au sein du Château du Haut-Koenigsbourg.

L'année 2022 constitue la 2^{ème} année d'exploitation de ces services par la CAP, laquelle a choisi l'appellation de ses différents espaces en rapport avec l'altitude du site (« Le 757 Restaurant », « Le 757 Pavillon », « Le 757 Boutique » et « Le 757 Librairie »). Le budget marketing consacré en 2022 a été de 10 625 € soit 2,33% du budget total.

Le chiffre d'affaires de l'exercice examiné s'élève à un peu plus de 2 M€HT, contre 1,1 M€HT en 2021 période au cours de laquelle les espaces ont été fermés pendant 6 mois en raison de la crise sanitaire.

Cette tendance à la forte hausse se retrouve dans le détail des chiffres afférents à l'activité de chaque espace (les chiffres entre parenthèses représentant les résultats pour 2021) :

- 534 889,65 € HT (261 902 € HT) pour l'exploitation du restaurant,
- 41 835,75 € HT (29 563 € HT) pour les banquets,
- 487 666,17 € HT (246 263 € HT) pour la boutique,
- 266 138,81 € HT (210 907 € HT) pour la librairie.

Au niveau du Pavillon :

- 548 389,09 € HT (296 940 € HT) pour l'espace restauration,
- 71 610,80 € HT (48 755 € HT en) pour l'espace boutique,
- 39 915,81 € HT (20 437 € HT en 2021) pour l'espace librairie.

En comparaison avec 2021, on constate en 2022 une baisse du montant du « ticket moyen » pour certains services (espaces Banquets : -24%, Boutique : -5,61 %, Pavillon/restauration : -5,81%) et le ratio « nombre de visiteurs/nombre de clients des espaces commerciaux » est globalement stable d'une année sur l'autre.

Le montant des ventes de produits bio représente 8,07% des produits vendus au Restaurant et 2,15% de ceux vendus au Pavillon, ces deux espaces cherchant à favoriser les produits locaux. 55 groupes ont été accueillis au Restaurant pour un ticket moyen de 23,40€, en baisse de 6,15 %.

Les contrôles d'hygiène opérés dans les 2 espaces de restauration en 2022 ont été satisfaisants, sauf dans un cas unique, suite à quoi des mesures ont été prises et appliquées sur les deux espaces.

Les investissements sur les équipements (armoires frigorifiques et stores au Pavillon, variateur sur la hotte du Restaurant et nouveau chariot de cuisine) et leurs coûts d'entretien et de maintenance sont pris en charge par la CAP et se sont élevés en 2022 à 8 786,40 € soit 1,93 % du budget. La CAP a renouvelé ses contrats de maintenance.

Mme RUFFENACH présente les produits les mieux vendus dans chacun des espaces commerciaux.

La CAP a maintenu, à destination des visiteurs de la Librairie, ses efforts pour proposer une librairie de référence en matière de culture régionale alsacienne, médiévale, architecturale, castrale et historique, avec notamment un nouveau pôle de loisirs créatif pour les enfants avec des produits et des éditions qui s'engagent dans une démarche de développement durable, en développant le département « jeux de société » et le rayon « univers ésotérique et fantastique » et en étoffant le secteur alsatique avec la création d'un petit espace romans pour enfants privilégiant la collaboration avec les éditions alsaciennes dans un but de transmission et d'apprentissage de l'alsacien, dont un guide de conversation en alsacien.

Le développement de cette offre a perduré en 2023.

L'année 2022 est une excellente année. S'efforçant de proposer aux visiteurs de nouveaux produits de qualité (dont ceux de deux maisons françaises de tissage labellisées Entreprises du Patrimoine Vivant et des produits d'épicerie locaux, des jouets et objets manufacturés avec des matières nobles) et d'enrichir sa collection en direction du jeune public en se positionnant sur la transmission du savoir, le chiffre d'affaires et le montant du panier moyen de ces deux espaces ont été en hausse.

Concernant l'effectif, Mme RUFFENACH fait état des difficultés qu'a rencontrées la CAP en 2022 et en 2023 en matière de gestion de personnel (peu de candidats, absences lors des jurys de recrutement, abandons de postes, nécessité de faire appel à l'intérim). La saison 2022 a été très éprouvante pour les salariés en poste.

Malgré tout, le résultat d'exploitation a été positif à +3,72 % par rapport à 2021 (contre + 2,92 % pour l'exercice précédent).

Enfin, Mme RUFFENACH explique que l'actuelle concession a été construite en plusieurs phases, dont la 1^{ère} relative à l'exploitation du Restaurant historique touche à sa fin en 2023. Dans la 2nde phase, dès février 2024 et jusqu'en 2027, la restauration se poursuivra dans un restaurant provisoire. Enfin, lors de la 3^{ème} phase, les visiteurs profiteront du nouveau restaurant dans le Bastion en étoile

Mme DOLLINGER invite la Compagnie Alsacienne de Promotion à présenter ses données chiffrées dans le même tableau Excel (quitte à utiliser différents onglets), afin de faciliter leur lecture.

Parmi ce détail, Mme VALLAT aurait apprécié connaître les produits peu vendus. Mme RUFFENACH explique que les produits qui ne séduisent pas sont rapidement retirés, sans attendre la fin de l'exercice, si bien qu'ils n'apparaissent plus dans le bilan de fin d'année.

Madame DAVIAU explique être en mesure de mettre en relation la CAP avec des structures d'insertion du réseau de l'ARSIEA, situées à Sélestat, afin de proposer d'autres solutions d'emploi de personnel. Mme RUFFENACH propose d'assurer le rôle d'intermédiaire entre la CAP et l'URSIEA mais rappelle que les difficultés de personnel sont essentiellement dues à la faible mobilité des employés (pas de véhicule personnel, absence de rotation régulière des transports en commun entre la vallée et le Château aux horaires d'embauche).

Mme DOLLINGER tient à souligner la motivation et les efforts réalisés par la société délégataire et insiste pour rappeler que la fréquentation annuelle est en constante hausse.

Les membres de la Commission prennent acte du Rapport d'activité de l'année 2022 pour l'exploitation des services commerciaux du Château du Haut-Koenigsbourg.

CLOTURE DE LA REUNION

Mme DOLLINGER demande que soit rappelée aux services la règle selon laquelle les rapports d'activité doivent être présentés à la Commission permanente de la Collectivité européenne d'Alsace sous la forme d'une communication aux élus.

Mme DOLLINGER remercie les participants pour avoir effectué le déplacement ou pour s'être rendus disponibles via la visioconférence.

Mme DOLLINGER clôture la réunion de la CCSPL du 6 novembre 2023, dont le procès-verbal sera adressé à ses membres.

Le 17 novembre 2023,



Madame Isabelle DOLLINGER,
2^{ème} Vice-Présidente de la Collectivité
européenne d'Alsace,
Présidente de la CCSPL

